

## **Changements au guide de demande pour le volet « Diplômés étrangers en demande »**

### **Entrée en vigueur : Le 16 novembre 2022**

- Nous passons à la version 2021 de la Classification nationale des professions (CNP).
  - La structure de la CNP 2016 composée de genres et niveaux de compétence (CNP 0, A, B, C et D) sera remplacée par un système à 6 catégories représentant la formation, les études, l'expérience et les responsabilités (FÉER) nécessaires pour exercer une profession.
  - Les codes de profession à 4 chiffres deviendront des codes à 5 chiffres.